

PROCÉDURE DE SÉLECTION

(FOIRE DU CADEAU)

- 1- Optique de (foire du cadeau) et non salon des artisans. En fonction de la grandeur de la salle, nous avons entre 32 et 35 kiosques.
- 2- Les dossiers déposés après la date limite de dépôt pourrait être refusés.
- 3- Le non-respect des engagements lors de la participation à une ou des années antérieures pourraient mener à une élimination de la candidature.
- 4- Une place est réservée pour chaque membres du comité organisateur afin d'encourager la participation citoyenne. Le comité est composé d'artisans et d'employés de la municipalité.
- 5- Les participants s'engagent à être présents les deux jours de l'évènement.
- 6- Les dossiers sont analysés en fonctions des critères suivants :
 - La qualité des produits proposés
 - Thème
 - L'originalité
 - La démarche artistique
 - Dossier complet (photos, cv, chèque, description détaillée)
 - Qualité de présentation du dossier
- 7- Si nous avons plus de 2 kiosques qui offrent les mêmes produits nous devons procéder de cette façon :
 - 7.1 Nombre d'année de participation; les exposants qui auront exposés au cours des trois dernières années seront alors retirés pour l'année en cours afin que tous puissent avoir l'opportunité de participer à la foire du cadeau et que la clientèle puisse découvrir des nouveautés.

7.2 S'il y a plus de deux participants qui répondent de façon équivalente au point précédent, nous procéderons par tirage au sort.

8- Advenant le cas où il y a une trop grande participation soit plus de 37 candidats:

8.1 Le nombre d'années de participations consécutives à l'évènement. Si trois années de participation, le participant sera retiré pour l'année en cours.

8.2 Nous procéderons à un tirage au sort.